

REGLEMENT PARTICULIER MODERNE

45^e Rallye National de la Côte Fleurie®

20 et 21 février 2015



L'ASACO Pays Normand, l'écurie de la Côte Fleurie, les villes de Trouville et Deauville
Pont-l'Évêque

Les communes de : ST Etienne la Thillaye, Tourgeville, Quetteville, Genneville, Ablon,
Gonneville sur Honfleur, Fourneville, Blonville, Villers, Benerville

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Dès l'obtention du visa

Ouverture des engagements : Dès parution du présent règlement

Clôture des engagements : Lundi 09 février 2015 minuit

Parution du road-book : Samedi 14 février au Bar La Coupole – Trouville sur Mer à partir de 9h

Dates et heures des reconnaissances : Voir article 6.2 du présent règlement

Vérifications administratives : 8h à 14h45 – Hippodrome de Deauville la Touques

Vérifications techniques : 8h15 à 15h – Hippodrome de Deauville la Touques

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : Vendredi 20 février à 10h30 – Hippodrome de Deauville la Touques

Publication des équipages admis au départ : Vendredi 20 février à 15h15 – Hippodrome de Deauville la Touques

Publication des heures et ordres de départ : Vendredi 20 février à 15h15 – Hippodrome de Deauville la Touques

Briefing écrit des pilotes : Vendredi 20 février remis lors des vérifications administratives

Départ de la première étape (1^{ère} voiture) : Vendredi 20 février à 15h45

Arrivée de la première étape (1^{ère} voiture) : Vendredi 20 février à 21h30

Publication des résultats partiels de la première étape : Vendredi 20 février, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé - tableaux d'affichage podium ACO du parc fermé et PC course

Départ de la deuxième étape (1^{ère} voiture) : Samedi 21 février à 8h30

Arrivée de la deuxième étape (1^{ère} voiture) : Samedi 21 février à 18h35

Vérification finale : Garage de l'Hippodrome de Deauville (taux horaire de 60€ TTC)

Publication des résultats du rallye : 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé final

Remise des prix : Dimanche 22 février à 10h30 – Cinéma du Casino de Deauville

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ASACO PAYS NORMAND organise le 45^e Rallye National de la Côte Fleurie® en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA n° 11 en date du 8 décembre 2014.

Comité d'organisation

Président : GUEGAN Jean-Michel (06 25 07 16 37) – Licence n°8072

Membres : FOURNIER Jean-Philippe, MARTIN Philippe, BEUVE Christian, FAYARD Martine, HAUVEL Gildas, GUESNET Jérémy, MESNIL René, DULONG Stéphane, VOISIN Raphael

Secrétariat du Rallye : Chemin du Calvaire, 14800 BONNEVILLE SUR TOUQUES

Permanence du Rallye : PC course - Hippodrome de Deauville La Touques, les 21 et 22 février 2015

Organisateur technique

Président : GUEGAN Jean-Michel (06 25 07 16 37) – Licence n°8072 - Chemin du Calvaire, 14800 BONNEVILLE SUR TOUQUES

1.1P. OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs :

Président : MAWDSLEY Françoise – Licence n°1653

Membres : LEFORESTIER Edith – Licence n°1758
GAILLARD Dominique – Licence n°53250

Direction de course PC

Directeur : LORRE Joseph – Licence n°10395

Adjoint administratif PC : JARDIN François – Licence n°20414

Adjoint administratif ES : LEBEL Chantal – Licence n°4921

Adjoint administratif ES : *MONNIER Sylvain – Licence n°9636*
Adjoint administratif ES : *MONNIER Sylvie – Licence n°9968*
Adjoint administratif ES : *PERRIER Jean-Christophe – Licence n°4884*

Directeurs de course délégués aux ES et Parcs

LE GALL Jacques – Licence n°9885
GROUD Francis – Licence n°8035
VARANGLE Lucien – Licence n°36384
DENIS Didier – Licence n°162362
OVIEVE Alain – Licence n°196080
FREVILLE Serge – Licence n°27121

Chargés des relations avec les concurrents (CS) : *MAWDSLEY Myriam – Licence n°11115*
BERTRAND Gérard – Licence n°5705

Commissaires Techniques :

Responsable : *AUBLE Jean-Louis – Licence n°4592*
Adjoint : *BOUQUET Jean-Guy – Licence n°3387*
Membres : *LEBEL Francis – Licence n°6019*
LALLOUETTE Jean-Marie – Licence n°4893
DECOUFLE Laurent – Licence n°33271
QUERU William – Licence n°14922

Médecin chef : *Dr MANSOUR Vladimir (DOC 9 assistance médicale) – Licence n°178211*

Voiture tricolore : *MARIE Franck – Licence n°5847*

Voiture damier : *MAWDSLEY Joachim – Licence n°15063*

Voiture autorités : *LEFORESTIER Jean-Claude – Licence n°1756*
GUEGAN Jean-Michel – Licence n°8072

Juges de Faits : *THERIER Jean-Luc – Licence n°53140*
BELY Jean – Licence n°145422

Classements et résultats : *VOISIN Raphael – Licence n°211834*

1.2P. ELIGIBILITE

Le 45^e Rallye National de la Côte Fleurie® TROUVILLE-DEAUVILLE compte pour
Coupe de France des Rallyes 2015
Trophée des Pilotes et Copilotes 2015 de l'A.C.O
Championnat du Comité Régional Automobile de Normandie des Rallyes 2015
Challenge A.S.A.C.O. Pays Normand 2015
Trophée des Organisateur / Écuries de l'A.C.O 2015
Trophée des Commissaires A.C.O 2015

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives auront lieu le : *Vendredi 20 février de 8h à 14h45 – Hippodrome de Deauville la Touques*

ATTENTION ! Aucune convocation ne sera envoyée. Les heures de convocations individuelles seront disponibles sur le site internet www.rallyedelacotefleurie.org

Les vérifications techniques auront lieu le : *Vendredi 20 février de 8h15 à 15h – Hippodrome de Deauville la Touques*

Mise en parc de départ : *Vendredi 20 février à partir de 10h – Bd Fernand Moureaux Trouville Sur Mer*

Les vérifications finales seront effectuées : *Garage de l'Hippodrome de Deauville*
Taux horaire de la main d'œuvre : *60€ TTC*

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1.1. CONCURENTS ADMIS

Conforme au règlement standard FFSA

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 45^e Rallye National de la Côte Fleurie[®] doit adresser (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 09 février 2015 minuit** à

M. DULONG STEPHANE
 12 Rue Tadoussac
 14600 HONFLEUR
 Tél. : 06 62 52 37 05 (à partir de 18h)
 E-mail : stephane@ecurie-cote-fleurie.fr

La demande d'engagement doit être accompagnée des documents suivants :

- **Copies des licences pilote et copilote**
- **Copies des permis de conduire pilote et copilote (sauf junior)**
- **Copies des cartes nationales d'identités pilote et copilote**
- **Copie de la première page du passeport technique**
- **Autorisation du propriétaire de la voiture engagée si celui-ci n'est pas un membre de l'équipage**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **120** voitures maximum.

Au-delà, les engagés seront placés sur liste d'attente dans l'ordre d'arrivée de la demande d'engagement. A la clôture des engagements, la liste et celle des suppléants, sera publiée et affichée au secrétariat de l'épreuve à partir du *lundi 16 février 2015*.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité obligatoire des organisateurs : *495 € jusqu'au 31 janvier 2015*
- avec la publicité obligatoire des organisateurs : *550 € du 1^{er} février 2015 jusqu'au 09 février 2015*
- sans la publicité facultative des organisateurs : *1 100 €*

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et remplie conformément à la réglementation en vigueur du 8 juin 2012, et si les documents demandés ne sont pas fournis.

FORFAIT : Conforme au règlement standard FFSA. (Les chèques ne seront encaissés qu'après les vérifications administratives et aucune retenue ne sera appliquée)

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera strictement interdite en dehors du parc autorisé.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 45^e Rallye National de la Côte Fleurie représente un parcours total d'environ 171 kms.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale d'environ 122 kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1=	9.7 kms
ES 2 =	4.7 kms
ES 3-5 =	18.7 kms
ES 4-6-8 =	17.5 kms
ES 7-9 =	8.5 kms

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu les : 15, 16 et 20 février de 9h à 19h
Le 21 février de 9h à 12h
Sauf ES 2 le vendredi 21 février de 11 h à 15 h

Le nombre de passage est limité à 3 maximums. Des contrôles seront effectués dans chaque ES. Les équipages devront apposer obligatoirement (sans scotch) les numéros de reconnaissances sur le pare-brise coté passager.

L'accès à l'hippodrome est **strictement** interdit avant le jeudi 19 février 14h00.

Tout équipage ayant un mauvais comportement lors des reconnaissances pourra se voir sanctionner Par le collège.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Départ ES 1 : Conforme au règlement standard FFSA.

Voir timing sur www.rallyedelacotefleurie.org

Départ ES 2 (Ordre décroissant des numéros à la demande de la préfecture du Calvados)

Voir timing sur www.rallyedelacotefleurie.org

Lors de l'ES2, tout concurrent n'effectuant pas les 4 tours se verra crédité du plus mauvais temps de sa classe plus dix secondes.

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

GENERAL	GROUPE *	CLASSES *
1er - 1000€	1er - 300€	1er - 470€
2e - 800€	2e - 200€ (de 6 à 10 partants)	2e - 330€ (de 6 à 10 partants)
3e - 500€	3e - 100€ (plus de 10 partants)	3e - 220€ (de 11 à 15 partants)
4e - 200€	4e - 50€ (plus de 15 partants)	4e - 100€ (plus de 15 partants)
5e - 100€		5e - 50€ (plus de 20 partants)

*Les PRIX seront réduits en dessous des 100 partants (sauf classement général)

100 partants = 100% des PRIX

88 partants = 88% des PRIX

64 partants = 64% des PRIX etc.,,,,,,

Dans les groupes où il y a moins de 5 partants, 50% des prix seront distribués (sauf pour les 10 premiers du scratch)

Dans les classes où il y a moins de 5 partants, 50% des prix seront distribués (sauf pour les 10 premiers du scratch)

Coupe des dames 1ere - 300 € (si + 3 Partants)

De nombreuses coupes et lots seront également distribués.

Trois commissaires tirés au sort par épreuve seront dotés d'une coupe

Toute absence non excusée entraînera la perte de ses prix.

La remise des prix se déroulera le dimanche 22 février 2015 à 10h30 au cinéma du Casino de Deauville suivie d'un pot de l'amitié au salon des Ambassadeurs. **Tenue correcte exigée.**

www.rallyedelacotefleurie.org